

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023 A 19H00

⊙ **Appel**

⊙ **Secrétaire de séance** : Mégane LEPINE

⊙ **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 mars 2023**

Adopté à l'unanimité

⊙ **Information du Conseil municipal**

Consultations

Dératisation, dessourisation, désinsectisation

La commune a relancé une consultation de dératisation le 10 mars 2023 sur son réseau d'assainissement communal, de dessourisation et désinsectisation dans les locaux de préparation et les réfectoires des écoles ; Jules Ferry, Tristan l'Hermitte et Fossés des canards. La consultation est signée pour une durée de 1 an et renouvelable 3 fois. Le contrat a pris effet le 15 mai 2023.

Le titulaire de la consultation est l'entreprise :

FARAGO Creuse
26 rue Alexandre Guillon BP 201
23004 Guéret cedex.

Nombre de prestations par an	Montant des prestations sur 1 an
3 interventions pour la dératisation	3 115,90 € HT
2 interventions pour la désinsectisation et dessourisation	3 739,08 € TTC

Vérifications périodiques

La commune a lancé une consultation le 15 mars 2023 pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations et des équipements des bâtiments.

La consultation est signée pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le contrat a été signé par l'entreprise :

SOCOTEC Equipement SAS
5, rue Columbia
87000 Limoges.

La consultation est composée de 5 lots

Désignation des lots	Montant HT pour 1 an	Montant TTC pour 1 an
Lot 1 : Installation électrique et éclairage de sécurité	3 470,00 €	4 164,00 €
Lot 2 : Electromécanique	1 862,00 €	2 234,40 €
Lot 3 : Vérifications des équipements d'alarme et SSI	490,00 €	588,00 €
Lot 4 : Chaufferie	780,00 €	936,00 €
Lot 5 : Vérification des équipements sportifs	1 450,00 €	1 740,00 €
TOTAL pour 1 an	8 052,00 €	9 662,40 €

Marchés

Décision

2023-004D Marché de chaufferie : attribution du lot 4.

Lot 4 : ossature métallique- couverture, a été notifié à l'entreprise :

Serru'bat
BP 347 -rue du Cher du Prat
23007 Guéret
Montant du lot : 45 589,70 € HT

Contrats de location

Le contrat de location MEF23 pour la prise d'un bureau de 22 m² du 1^{er} avril au 31 décembre 2023.

Le contrat de location du logement n°7 à la MAS a été renouvelé au 1^{er} juin 2023, pour une durée de 6 ans.

⊙ Présentation du bilan d'activités du CCAS - REPORTE

⊙ Présentation du rapport annuel du délégataire de l'eau - REPORTE

1. Approbation du compte de gestion 2022 : Budget principal

Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit-être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE

ETABLISSEMENT : LA SOUTERRAINE

Résultats budgétaires de l'exercice

17600 - LA SOUTERRAINE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 722 226,18	7 248 748,84	10 970 975,02
Titres de recette émis (b)	3 406 819,07	7 114 691,14	10 521 510,21
Réductions de titres (c)	864 349,38	44 807,18	909 156,56
Recettes nettes (d = b - c)	2 542 469,69	7 069 883,96	9 612 353,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 722 226,18	7 248 748,84	10 970 975,02
Mandats émis (f)	2 610 315,70	6 619 078,29	9 229 393,99
Annulations de mandats (g)		150 743,26	150 743,26
Depenses nettes (h = f - g)	2 610 315,70	6 468 335,03	9 078 650,73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		601 548,93	533 702,92
(h - d) Déficit	67 846,01		

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion présenté par le comptable.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 28	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

2. Approbation du compte de gestion : Budget Eau

Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE

ETABLISSEMENT : EAU-LA SOUTERRAINE

Résultats budgétaires de l'exercice

17602 - EAU-LA SOUTERRAINE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 340 644,89	158 923,15	1 499 568,04
Titres de recette émis (b)	527 191,10	188 637,76	715 828,86
Réductions de titres (c)	89 543,89	85 330,63	174 874,52
Recettes nettes (d = b - c)	437 647,21	103 307,13	540 954,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 340 644,89	158 923,15	1 499 568,04
Mandats émis (f)	219 879,83	65 505,94	285 385,77
Annulations de mandats (g)		48,39	48,39
Depenses nettes (h = f - g)	219 879,83	65 457,55	285 337,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	217 767,38	37 849,58	255 616,96
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion présenté par le comptable.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 28	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

3. Approbation du compte de gestion 2022 : Budget Assainissement

Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE

ETABLISSEMENT : ASST-LA SOUTERRAINE

Résultats budgétaires de l'exercice

17603 - ASST-LA SOUTERRAINE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	898 264,78	706 535,25	1 604 800,03
Titres de recette émis (b)	146 414,33	596 120,97	742 535,30
Réductions de titres (c)		217 258,00	217 258,00
Recettes nettes (d = b - c)	146 414,33	378 862,97	525 277,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	898 264,78	706 535,25	1 604 800,03
Mandats émis (f)	256 518,04	435 066,20	691 584,24
Annulations de mandats (g)		1 200,67	1 200,67
Depenses nettes (h = f - g)	256 518,04	433 865,53	690 383,57
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	110 103,71	55 002,56	165 106,27

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion présenté par le comptable.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 28	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

4. Approbation du compte de gestion 2022 : Budget Lotissement Jérémie 2

Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE

ETABLISSEMENT : LOT JERAPHIE 2-LA SOUTERRAINE

Résultats budgétaires de l'exercice

17606 - LOT JERAPHIE 2-LA SOUTERRAINE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	367 604,00	180 000,00	547 604,00
Titres de recette émis (b)	169 890,19	169 890,19	339 780,38
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	169 890,19	169 890,19	339 780,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	367 604,00	180 000,00	547 604,00
Mandats émis (f)	169 890,19	169 890,19	339 780,38
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	169 890,19	169 890,19	339 780,38
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion présenté par le comptable.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 28	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

5. Adoption du compte administratif 2022 : Budget principal

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses	réalisé 2021	BP+BS+DM 2022	réalisé 2022
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 468 287,53	1 928 154,84	1 591 463,85
012: dépenses de personnel	3 325 623,58	3 488 000,00	3 487 925,41
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	67 966,00	80 339,00	79 552,00
022 : dépenses imprévues		22 000,00	
65: autres charges de gestion	921 973,08	984 000,00	939 875,55
66: charges financières	109 298,34	110 000,00	95 718,48
67:charges exceptionnelles	3 413,02	5 000,00	666,18
68 : provisions	27 000,00	32 000,00	30 881,42
		0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	5 923 561,55	6 649 493,84	6 226 082,89
023: virement à l'invest.		357 000,00	
042/675 et 6761: immo cédées	14 401,00	0,00	23 600,00
042/6811 Dotation aux amortissements	212 671,91	218 655,00	218 652,14
042/6812 Charges à répartir		0,00	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	227 072,91	575 655,00	242 252,14
	6 150 634,46	7 225 148,84	6 468 335,03
RESULTAT REPORTE			
TOTAL	6 150 634,46	7 225 148,84	6 468 335,03

Recettes	réalisé 2021	BP+BS+DM 2022	réalisé 2022
013 : atténuation de charges	96 383,70	135 000,00	139 056,84
70 : produits du domaine	373 450,91	418 000,00	399 065,75
73: impôts	4 787 853,37	4 873 000,00	4 928 660,31
731 : Fiscalité locale			
74: dotations et subv	1 058 853,85	1 045 887,00	1 110 078,25
75 : autres produits (location des immeubles)	369 721,16	394 700,00	416 539,78
76 : produits financiers	4,80	0,00	7,80
77 :produits exceptionnels	29 593,52	22 000,00	21 966,74
77 : Ventes	14 401,00	0,00	23 600,00
78 : Reprises sur provisions		0,00	
TOTAL RECETTES REELLES	6 730 262,31	6 888 587,00	7 038 975,47
042: travaux en régie	19 998,47	20 000,00	7 989,50
042 : moins value cessions		0,00	
042/777 sub inv transférées	17 855,89	22 920,00	22 918,99
		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	37 854,36	42 920,00	30 908,49
	6 768 116,67	6 931 507,00	
RESULTAT REPORTE (002)		293 641,84	
TOTAL	6 768 116,67	7 225 148,84	7 069 883,96

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
		réalisé 2021	BP+BS+DM+ RAR 2021 2022	réalisé 2022	RAR 2022
001OF	déficit d'exécution		497 907,18		
			-		
020 OF	dépenses imprévues		30 000,00		
1068	solde compte 1069		76 000,00		
			-		
			-		
040	travaux en régie	19 998,47	20 000,00	7 989,50	
4818	charges à étaler		-		
040 OF	diff sur immo.(- value)		-		
040 OF	subvention trans	17 855,89	22 920,00	22 918,99	
041 OF	remboursement avances		40 600,00	40 597,17	
041 OF	opérations patrimoniales 1068/1069				
10226	taxe aménagement		-		
16 OF	remboursement de	620 298,53	578 000,00	572 823,93	
165	cautions	329,08	1 000,00		
20	immo, incorporell	64 655,79	99 578,00	37 313,50	32 271,00
204	sub, d'équipement	27 540,00	66 720,00	62 097,37	
21	matériel, mobilier	290 095,41	401 802,00	346 112,21	12 255,00
23/2312	travaux terrains et	117 642,94	783 687,00	799 350,04	156 714,00
23/2313	travaux bâtiments	1 216 107,46	1 015 611,00	623 340,38	219 079,00
23/2315	travaux réseaux et	271 978,66	124 401,00	97 772,61	93 207,00
238	constitution avan	40 597,17	40 000,00		
26	Participations et créances		-		
27	Autres immobilisations		-		
	total	2 687 099,40	3 798 226,18	2 610 315,70	513 526,00
	TOTAL GENERAL			3 123 841,70	

		réalisé 2021	BP+BS+DM+ RAR 2021 2022	réalisé 2022	RAR 2022
001OF	excédent				
1068OF	affectation en réserve	1 070 371,08	849 906,18	849 906,18	
10222 OF	factva	330 122,77	264 422,00	264 422,88	
10226	Taxe aménagement	22 023,64	30 000,00	22 971,93	
040OF	amortissements	212 671,91	218 655,00	218 652,14	
021 OF	prélèvement		357 000,00		
040/4818	charges à étaler		-		
040 OF	sortie de patrimoine		-	160,56	
040 OF19	diff sur immo.(+ value)	14 401,00		23 439,44	
041/238	remboursement Avance		40 600,00	40 597,17	
	opérations patrimoniales 1068/1069				
		11 770,94			
165	Cautions		-	299,83	
16....	emprunt	500 000,00	600 000,00	100 000,00	
			-	400 000,00	100 000,00
024	Cession immobilisations		40 000,00		
238	constitution avances marchés		39 997,00		
13	subventions participations	876 796,50	1 281 646,00	622 019,56	386 108,00
13	Fonds de concours		-		
23	immobilisations en cours	119 643,46	-		
21	remboursement		0,00		
27			0,00		
			0,00		
		3 157 801,30	3 722 226,18	2 542 469,69	486 108,00
	TOTAL GENERAL			3 028 577,69	

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'adoption du compte administratif 2022 présenté par le 1^{er} adjoint.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 23
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 4

Sens du vote : Adoption Rejet

6. Adoption du compte administratif 2022 : Budget Eau

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2021	BP+BS+DM 2022	Réalisé 2022
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,,)	5 658,71	56 151,15	12 772,07
628	9 996,94	11 000,00	10 680,73
627 services bancaires			
012 dépenses de personnel 621			
65: autres charges de gestion		500,00	0,68
66 : Charges financières	29,04	900,00	612,17
67:charges exceptionnelles		1 000,00	432,58
68 : provisions pour captages		-	
022 : dépenses imprévues 7,5%max		2 000,00	
		-	
TOTAL DEPENSES REELLES	15 684,69	60 551,15	24 498,23
023: virement à l'invest.		57 372,00	
		0,00	
042/68 Dotation aux amortissements	40 598,50	41 000,00	40 959,32
		0,00	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	40 598,50	98 372,00	40 959,32
RESULTAT REPORTE			
TOTAL	56 283,19	158 923,15	65 457,55

Recettes	Réalisé 2021	BP+BS+DM 2022	Réalisé 2022
70 : redevances		0,00	
73: impôts		0,00	
74: dotations et subv		0,00	
75 : autres produits (part cnae)	136 983,89	130 000,00	98 809,39
013 : atténuation de charges		0,00	
		0,00	
77 : produits exceptionnels		4 500,00	
7865 reprises provisions		0,00	
7911 : indemnités sinistres		0,00	
TOTAL RECETTES REELLES	136 983,89	134 500,00	98 809,39
		0,00	
042/777 : sub inv amortissables	2 845,18	4 500,00	4 497,74
		0,00	
		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 845,18	4 500,00	4 497,74
RESULTAT REPORTE (002)		24 423,15	
TOTAL	139 829,07	163 423,15	103 307,13

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Réalisé 2021	BP+RAR+BS +DM 2022	Réalisé 2022	rar 2022
.001OF	déficit d'exécution		44 204,89		
.020 OF	dépenses imprévues		4 000,00		
040/139 OF	sub inv amortissables	2 845,18	4 500,00	4 497,74	
041/2315OF	intégration études		-		
041/2315	opérations patrimoniales		-		
041/2315	rembt avances		-		
16 OF	remboursement emprunts	5 688,69	10 000,00	6 472,72	
			-		
20	étude	720,00	47 201,00	25 150,00	17 050,00
21	terrains		31 000,00	27 295,87	
23	travaux	23 656,43	1 189 739,00	156 463,50	930 008,00
			-		
23/238	constitution avance		10 000,00		
			-		
	total	32 910,30	1 340 644,89	219 879,83	947 058,00
	TOTAL GENERAL				1 166 937,83

RECETTES		Réalisé 2021	BP+RAR+BS +DM 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
.001 OF	excédent		0,00		
1068OF	affectation en réserve		89 543,89	89 543,89	
.021 OF	<i>prélèvement</i>		<i>57 372,00</i>		
040/28OF	<i>amortissements</i>	<i>40 598,50</i>	<i>41 000,00</i>	<i>40 959,32</i>	
2031 OF	<i>intégration études</i>		<i>0,00</i>		
041/2031	<i>opérations patrimoniales</i>		-		
041/238	<i>rembt avance</i>		0,00		
16....	emprunt	10 000,00	352 628,00	100 000,00	200 000,00
			0,00		
			0,00		
			0,00		
13	subventions	0,00	790 101,00	207 144,00	586 520,00
	rembt travaux SIAP		0,00		
23/238	constution avance		10 000,00		
			0,00		
		204 496,31	1 340 644,89	437 647,21	786 520,00
	TOTAL GENERAL				1 224 167,21

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'adoption du compte administratif du budget eau 2022 présenté par le 1^{er} adjoint.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

7. Adoption du compte administratif 2022 : Budget Assainissement

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2021	BP +BS+DM 2022	réalisé 2022	BP 2023
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	272 989,12	322 135,25	288 262,34	270 700,00
012 personnel transfert de charge	119573,69			125 000,00
65: autres charges de gestion		16 000,00	15 627,86	5 000,00
66: charges financières	13,87	400,00		1 000,00
67:charges exceptionnelles		2 000,00		2 000,00
68 : provisions		0,00		
022 : dépenses imprévues		3 000,00		3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	273 002,99	343 535,25	303 890,20	406 700,00
023: virement à l'invest.		233 000,00		65 932,00
042-68 Dotation aux amortissements	132 774,31	130 000,00	129 975,33	132 900,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	132 774,31	363 000,00	129 975,33	198 832,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	405 777,30	706 535,25	433 865,53	605 532,00

Recettes	Réalisé 2021	BP +BS+DM 2021	réalisé 2022	BP 2023
70 : redevances assainissement + PRE	421 500,51	400 000,00	336 315,21	350 000,00
74: dot, subv (prime épuration)				
75 : autres produits	16 568,00	10 000,00	17 408,37	17 000,00
013 : atténuation de charges				
76 : produits financiers				
77 : produits exceptionnels				
78 : reprise sur provisions		13 000,00		
TOTAL RECETTES REELLES	438 068,51	423 000,00	353 723,58	367 000,00
042-777 : subv inv amortissables	25 139,39	25 140,00	25 139,39	25 140,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 139,39	25 140,00	25 139,39	25 140,00
	463 207,90			
RESULTAT REPORTE (002)		268 395,25		213 392,00
TOTAL	463 207,90	716 535,25	378 862,97	605 532,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		réalisé 2021	BP+RAR 2021+BS+DM 2022	réalisé 2022	rar 2022
.001OF	déficit d'exécution				
.020 OF	dépenses imprévues		3 000,00		
1391 OF	amortissement subv	25 139,39	25 140,00	25 139,39	
041/2315 OF	intégration études		-		
			-		
041/2318	rembt avance				
			-		
16 OF	remboursement emprunts	3 195,72	4 000,00		
20	études		25 000,78		
21	acquisition matériel terrains	11 974,21	101 500,00	65 442,55	
23	travaux	106 449,00	743 624,00	165 936,10	16 204,00
238	constitution avance		9 000,00		
			-		
	TOTAL	146 758,32	911 264,78	256 518,04	16 204,00
	TOTAL				272 722,04

RECETTES		réalisé 2021	BP+RAR 2021 +BS+DM 2022	réalisé 2022	rar 2022
.001 OF	excédent d'exécution		395 181,78		
1068OF	affectation en réserve				
28OF	amortissements	132 774,31	130 000,00	129 975,33	
041/203 OF	intégration études				
.021 OF	prélèvement	0,00	233 000,00		
041/238	rembt avance				
16....	emprunt				
13	subventions travaux	63 948,05	131 083,00	16 439,00	179 662,00
238	constitution avance		9 000,00		
	TOTAL	196 722,36	898 264,78	146 414,33	179 662,00
	TOTAL				326 076,33

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'adoption du compte administratif du budget assainissement 2022 présenté par le 1er adjoint.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

8. Adoption du compte administratif 2022 : Budget Lotissement Jéraphie 2

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2022 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain		7015	Vente lots	
6045	Honoraires		774	Subv budget principal	
605	Travaux		7588	produits divers de gestion	
608	Frais accessoires				
6521	Rev budget principal				
658	Charges diverses				
Dép réelles		-	Rec réelles		0,00
60315	Transfert travaux		71355	Variation stocks terrains aménagés	169 890,19
608	frais accessoires transfert decharges		7474	Transfert subvention	
71355	Variation des stocks de terrain aménagés	169 890,19			
Dép ordre		169 890,19	Rec ordre		169 890,19
total		169 890,19			169 890,19

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16874	Remb avance BP		16874	Dette au budget principal	
1641			1641	Emprunt	0,00
3555					
Dép réelles		0,00	Rec réelles		0,00
3555	En-cours production terrain	169 890,19	3555	stock terrains	169 890,19
1321	Transfert subvention		3555		
Dép ordre		169 890,19	Rec ordre		169 890,19
TOTAL		169 890,19			169 890,19

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'adoption du compte administratif du budget Lotissement Jéraphie 2 2022 présenté par le 1^{er} adjoint.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

9. Affectation des résultats 2022 : Budget principal

AFFECTATION DES RESULTATS ANNÉE 2022			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2021	293 641,84 €	Résultat antérieur reporté 2021	- 497 907,18 €
Résultat de l'exercice 2022	601 548,93 €	Résultat de l'exercice 2022	- 67 846,01 €
		intégration du solde du compte 1069	- 76 311,90 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	895 190,77 €	<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>	- 642 065,09 €
		Reste à réaliser 31.12.2022	
		Dépenses	513 526,00 €
		Recettes	486 108,00 €
		Solde	- 27 418,00 €
TOTAL A AFFECTER	895 190,77 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 669 483,09 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2023)	669 483,09 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)	225 707,68 €

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'affectation des résultats 2022 du Budget Principal présenté par le maire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

10. Affectation des résultats 2022 : Budget Eau

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2021	24 423,15 €	Résultat antérieur reporté 2021	- 44 204,89 €
Résultat de l'exercice 2022	37 849,58 €	Résultat de l'exercice 2022	217 767,38 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	62 272,73 €	<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>	173 562,49 €
		Reste à réaliser 31.12.2022	
		Dépenses	947 058,00 €
		Recettes	786 520,00 €
		Solde	- 160 538,00 €
TOTAL A AFFECTER	62 272,73 €	RÉSULTAT	13 024,49 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2023)	- €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 (ligne 002 - report à nouveau)	62 272,73 €

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'affectation des résultats 2022 du Budget Eau présenté par le maire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

11. Affectation des résultats 2022 : Budget Assainissement

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2021	268 395,25 €	Résultat antérieur reporté 2021	395 181,78 €
Résultat de l'exercice 2022	- 55 002,56 €	Résultat de l'exercice 2022	- 110 103,71 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2022</i>	213 392,69 €	<i>Solde d'exécution cumulé (report au 001 2023)</i>	285 078,07 €
		Reste à réaliser 31.12.2022	
		Dépenses	16 204,00 €
		Recettes	179 662,00 €
		Solde	163 458,00 €
TOTAL A AFFECTER	213 392,69 €	RÉSULTAT	448 536,07 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
(crédit au compte 1068 au BP 2022)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 213 392,69 €
(ligne 002 - report à nouveau)

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'affectation des résultats 2022 du Budget Assainissement présenté par le maire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

12. Vote du budget supplémentaire 2023 pour le Budget principal avec reprise des résultats 2022

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, l'adoption du compte administratif 2022, le vote de l'affectation des résultats 2022, l'avancement dans les connaissances des dépenses et recettes notifiées, il convient de prendre en compte les modifications qui en découlent sur le budget supplémentaire proposé.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP+BS+DM 2022	réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 928 154,84	1 591 463,85	2 081 600,00		2 081 600,00
012: dépenses de personnel	3 488 000,00	3 487 925,41	3 600 000,00		3 600 000,00
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	80 339,00	79 552,00	80 000,00		80 000,00
022 : dépenses imprévues	22 000,00				0,00
					0,00
65: autres charges de gestion	984 000,00	939 875,55	950 000,00		950 000,00
66: charges financières	110 000,00	95 718,48	102 000,00		102 000,00
67:charges exceptionnelles	5 000,00	666,18	5 000,00		5 000,00
68 : provisions	32 000,00	30 881,42	31 000,00		31 000,00
	0,00				0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	6 649 493,84	6 226 082,89	6 849 600,00	0,00	6 849 600,00
023: virement à l'invest.	357 000,00		144 988,00		144 988,00
042/675 et 6761: immo cédées	0,00	23 600,00			0,00
042/6811 Dotation aux amortissements	218 655,00	218 652,14	250 000,00		250 000,00
042/6812 Charges à répartir	0,00				0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	575 655,00	242 252,14	394 988,00	0,00	394 988,00
	7 225 148,84	6 468 335,03	7 244 588,00	0,00	7 244 588,00
RESULTAT REPORTE					
TOTAL	7 225 148,84	6 468 335,03	7 244 588,00	0,00	7 244 588,00

Recettes	BP+BS+DM 2022	réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
013 : atténuation de charges	135 000,00	139 056,84	100 000,00	17 700,32	117 700,32
70 : produits du domaine	418 000,00	399 065,75	339 000,00	20 000,00	359 000,00
73: impôts	4 873 000,00	4 928 660,31	1 380 000,00		1 380 000,00
731 : Fiscalité locale			3 690 000,00		3 690 000,00
74: dotations et subv	1 045 887,00	1 110 078,25	982 000,00	22 260,00	1 004 260,00
75 : autres produits (location des immeubles)	394 700,00	416 539,78	420 000,00		420 000,00
76 : produits financiers	0,00	7,80			0,00
77 :produits exceptionnels	22 000,00	21 966,74			0,00
77 : Ventes	0,00	23 600,00	70 000,00	-60 000,00	10 000,00
78 : Reprises sur provisions	0,00				0,00
TOTAL RECETTES REELLES	6 888 587,00	7 038 975,47	6 981 000,00	-39,68	6 980 960,32
042: travaux en régie	20 000,00	7 989,50	15 000,00		15 000,00
042 : moins value cessions	0,00				0,00
042/777 sub inv transférées	22 920,00	22 918,99	22 920,00		22 920,00
	0,00				
TOTAL RECETTES D'ORDRE	42 920,00	30 908,49	37 920,00	0,00	37 920,00
	6 931 507,00		7 018 920,00		7 018 880,32
RESULTAT REPORTE (002)	293 641,84		225 668,00	39,68	225 707,68
TOTAL	7 225 148,84	7 069 883,96	7 244 588,00	0,00	7 244 588,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
		BP+BS+DM+ RAR 2021 2022	réalisé 2022	RAR 2022	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
001OF	déficit d'exécution	497 907,18			642 065,00	0,09	642 065,09
		-					-
020 OF	dépenses imprévues	30 000,00					-
1068	solde compte 1068	76 000,00					-
		-					-
040	travaux en régie	20 000,00	7 989,50		15 000,00		15 000,00
4818	charges à étaler	-					-
040 OF	diff sur immo.(- value)	-					-
040 OF	subvention transférée	22 920,00	22 918,99		22 920,00		22 920,00
041 OF	remboursement avances	40 600,00	40 597,17		100 000,00		100 000,00
041 OF	opérations patrimoniales 1068/1069						-
10226	taxe aménagement	-					-
16 OF	remboursement avances	578 000,00	572 823,93		580 000,00		580 000,00
165	cautions	1 000,00			1 000,00		1 000,00
20	immo, incorporel	99 578,00	37 313,50	32 271,00	26 000,00	- 7 627,00	18 373,00
204	sub, d'équipement	66 720,00	62 097,37		26 000,00	7 627,00	33 627,00
21	matériel, mobilier	401 802,00	346 112,21	12 255,00	90 000,00		90 000,00
23/2312	travaux terrains et	783 687,00	799 350,04	156 714,00			
23/2313	travaux bâtiments	1 015 611,00	623 340,38	219 079,00	1 369 068,00		1 369 068,00
23/2315	travaux réseaux et	124 401,00	97 772,61	93 207,00			
238	constitution avances	40 000,00			100 000,00		100 000,00
26	Participations et	-					-
27	Autres immobilisat	-					-
							-
	total	3 798 226,18	2 610 315,70	513 526,00	2 972 053,00	0,09	2 972 053,09
	TOTAL GENERAL		3 123 841,70		3 485 579,00		3 485 579,09

RECETTES							
		BP+BS+DM+ RAR 2021 2022	réalisé 2022	RAR 2022	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
001OF	excédent						
1068OF	affectation en réserve	849 906,18	849 906,18		669 483,00	0,09	669 483,09
10222 OF	factva	264 422,00	264 422,88		275 000,00		275 000,00
10226	Taxe aménagement	30 000,00	22 971,93		20 000,00		20 000,00
040OF	amortissements	218 655,00	218 652,14		250 000,00		250 000,00
021 OF	prélèvement	357 000,00			144 988,00		144 988,00
040/4818	charges à étaler	-					-
040 OF	sortie de patrimoine	-	160,56				-
040 OF19	diff sur immo.(+ value)		23 439,44				-
041/238	remboursement Avance	40 600,00	40 597,17		100 000,00		100 000,00
	opérations patrimoniales 1068/1069						-
							-
							-
165	Cautions	-	299,83				-
16....	emprunt	600 000,00	100 000,00		500 000,00		500 000,00
		-	400 000,00	100 000,00			-
024	Cession immobilisations	40 000,00			40 000,00		40 000,00
238	constitution avances marchés	39 997,00			100 000,00		100 000,00
13	subventions participations	1 281 646,00	622 019,56	386 108,00	900 000,00		900 000,00
13	Fonds de concours	-					-
23	immobilisations en cours	-					-
21	remboursement	0,00					-
27		0,00					-
		0,00					-
		3 722 226,18	2 542 469,69	486 108,00	2 999 471,00	0,09	2 999 471,09
	TOTAL GENERAL		3 028 577,69		3 485 579,00		3 485 579,09

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget supplémentaire équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

13. Vote du budget supplémentaire 2023 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2022

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte administratif 2022, le vote de l'affectation des résultats 2022, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP+BS+DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP+ BS 2023
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	56 151,15	12 772,07	20 000,00	0,73	20 000,73
628	11 000,00	10 680,73			-
627 services bancaires					-
012 dépenses de personnel 621			13 000,00		13 000,00
65: autres charges de gestion	500,00	0,68	2 000,00		2 000,00
66 : Charges financières	900,00	612,17	13 000,00		13 000,00
67:charges exceptionnelles	1 000,00	432,58	1 000,00		1 000,00
68 : provisions pour captages	-				-
022 : dépenses imprévues 7,5%max	2 000,00		3 000,00		3 000,00
	-				-
TOTAL DEPENSES REELLES	60 551,15	24 498,23	52 000,00	0,73	52 000,73
023: virement à l'invest.	57 372,00		143 772,00		143 772,00
	0,00				-
042/68 Dotation aux amortissements	41 000,00	40 959,32	41 000,00		41 000,00
	0,00				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	98 372,00	40 959,32	184 772,00	0,00	184 772,00
RESULTAT REPORTE			-		
TOTAL	158 923,15	65 457,55	236 772,00	0,73	236 772,73

Recettes	BP+BS+DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP+ BS 2023
70 : redevances	0,00				-
73: impôts	0,00				-
74: dotations et subv	0,00				-
					-
75 : autres produits (part cnale)	130 000,00	98 809,39	100 000,00		100 000,00
013 : atténuation de charges	0,00				-
	0,00				-
77 : produits exceptionnels	4 500,00				-
7865 reprises provisions	0,00		70 000,00		70 000,00
7911 : indemnités sinistres	0,00				-
TOTAL RECETTES REELLES	134 500,00	98 809,39	170 000,00	0,00	170 000,00
	0,00				
042/777 : sub inv amortissables	4 500,00	4 497,74	4 500,00		4 500,00
	0,00				
	0,00				
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 500,00	4 497,74	4 500,00	0,00	4 500,00
RESULTAT REPORTE (002)	24 423,15		62 272,00	0,73	62 272,73
TOTAL	163 423,15	103 307,13	236 772,00	0,73	236 772,73

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP+RAR+BS +DM 2022	Réalisé 2022	rar 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
.001OF	déficit d'exécution	44 204,89					-
							-
.020 OF	dépenses imprévues	4 000,00			24 982,00	- 19 999,51	4 982,49
040/139 OF	sub inv amortissables	4 500,00	4 497,74		4 500,00		4 500,00
041/23150A	intégration études	-					-
041/2315	opérations patrimoniales	-					-
041/2315	rembt avances	-			400 000,00		400 000,00
16 OF	remboursement emprunts	10 000,00	6 472,72			20 000,00	20 000,00
		-					-
20	étude	47 201,00	25 150,00	17 050,00	10 000,00		10 000,00
21	terrains	31 000,00	27 295,87		15 500,00		15 500,00
23	travaux	1 189 739,00	156 463,50	930 008,00	1 100 000,00		1 100 000,00
		-					-
23/238	constitution avance	10 000,00			400 000,00		400 000,00
		-					-
	total	1 340 644,89	219 879,83	947 058,00	1 954 982,00	0,49	1 954 982,49
	TOTAL GENERAL			1 166 937,83	2 902 040,00		2 902 040,49

RECETTES		BP+RAR+BS +DM 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
.001 OF	excédent	0,00			173 562,00	0,49	173 562,49
1068OF	affectation en réserve	89 543,89	89 543,89				0,00
.021 OF	prélèvement	57 372,00			143 772,00		143 772,00
040/28OF	amortissements	41 000,00	40 959,32		41 000,00		41 000,00
2031 OF	intégration études	0,00					0,00
041/2031	opérations patrimoniales	-					0,00
041/238	rembt avance	0,00			400 000,00		400 000,00
16....	emprunt	352 628,00	100 000,00	200 000,00			0,00
		0,00					0,00
		0,00					0,00
		0,00					0,00
13	subventions	790 101,00	207 144,00	586 520,00	866 472,00		866 472,00
	rembt travaux SIAP	0,00			90 714,00		90 714,00
23/238	constitue avance	10 000,00			400 000,00		400 000,00
		0,00					0,00
		1 340 644,89	437 647,21	786 520,00	2 115 520,00	0,49	2 115 520,49
	TOTAL GENERAL			1 224 167,21	2 902 040,00		2 902 040,49

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire eau équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

14. Vote du budget supplémentaire 2023 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2022

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte administratif 2022, le vote de l'affectation des résultats 2022, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

FUNCTIONNEMENT

Dépenses	BP +BS+DM 2022	réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	322 135,25	288 262,34	270 700,00		270 700,00
012 personnel transfert de charge			125 000,00		125 000,00
65: autres charges de gestion	16 000,00	15 627,86	5 000,00		5 000,00
66: charges financières	400,00		1 000,00		1 000,00
67:charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00		2 000,00
68 : provisions	0,00				0,00
022 : dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	0,69	3 000,69
TOTAL DEPENSES REELLES	343 535,25	303 890,20	406 700,00	0,69	406 700,69
023: virement à l'invest.	233 000,00		65 932,00		65 932,00
042-68 Dotation aux amortissements	130 000,00	129 975,33	132 900,00		132 900,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	363 000,00	129 975,33	198 832,00	0,00	198 832,00
RESULTAT REPORTE					
TOTAL	706 535,25	433 865,53	605 532,00	0,69	605 532,69

Recettes	BP +BS+DM 2021	réalisé 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
70 : redevances assainissement + PRE	400 000,00	336 315,21	350 000,00		350 000,00
74: dot, subv (prime épuration)					0,00
75 : autres produits	10 000,00	17 408,37	17 000,00		17 000,00
013 : atténuation de charges					0,00
76 : produits financiers					0,00
77 : produits exceptionnels					0,00
78 : reprise sur provisions	13 000,00				0,00
TOTAL RECETTES REELLES	423 000,00	353 723,58	367 000,00	0,00	367 000,00
042-777 : subv inv amortissables	25 140,00	25 139,39	25 140,00		25 140,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 140,00	25 139,39	25 140,00	0,00	25 140,00
RESULTAT REPORTE (002)	268 395,25		213 392,00	0,69	213 392,69
TOTAL	716 535,25	378 862,97	605 532,00	0,69	605 532,69

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP+RAR 2021+BS+DM 2022	réalisé 2022	rar 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
.001OF	déficit d'exécution						
.020 OF	dépenses imprévues	3 000,00			5 000,00		5 000,00
1391 OF	amortissement subv	25 140,00	25 139,39		25 140,00		25 140,00
041/2315 OF	intégration études	-					-
		-					-
041/2318	rembt avance				120 000,00		120 000,00
		-					-
16 OF	remboursement emprunts	4 000,00					-
20	études	25 000,78			15 000,00		15 000,00
21	acquisition matériel terrains	101 500,00	65 442,55		100 000,00		100 000,00
23	travaux	743 624,00	165 936,10	16 204,00	568 160,00	- 65 931,93	502 228,07
238	constitution avance	9 000,00			120 000,00		120 000,00
		-					-
	TOTAL	911 264,78	256 518,04	16 204,00	953 300,00	- 65 931,93	887 368,07
	TOTAL			272 722,04	969 504,00		903 572,07

RECETTES		BP+RAR 2021 +BS+DM 2022	réalisé 2022	rar 2022	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023
.001 OF	excédent d'exécution	395 181,78			351 010,00	- 65 931,93	285 078,07
1068OF	affectation en réserve						
28OF	amortissements	130 000,00	129 975,33		132 900,00		132 900,00
041/203 OF	intégration études						-
.021 OF	prélèvement	233 000,00			65 932,00		65 932,00
041/238	rembt avance				120 000,00		120 000,00
							-
16....	emprunt						-
							-
							-
13	subventions travaux	131 083,00	16 439,00	179 662,00			-
238	constitution avance	9 000,00			120 000,00		120 000,00
							-
	TOTAL	898 264,78	146 414,33	179 662,00	789 842,00	- 65 931,93	723 910,07
	TOTAL			326 076,33	969 504,00		903 572,07

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget supplémentaire assainissement équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

15. Admission en non-valeur surendettement

Sur proposition de monsieur le Trésorier concernant un débiteur, il est proposé au Conseil municipal, d'admettre en non-valeur pour cause de surendettement, un dossier validé par le tribunal le 25 août 2022 pour une valeur de 392,60 €. Il s'agit de frais de restauration.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre la somme de 392,60 € en non-valeur qui sera imputée à l'article 6542.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

16. Durée et biens amortis nomenclature M57

La mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023 nécessite de voter la nature et la durée des biens amortissable qui s'appliqueront à partir de janvier 2023. Le règlement des amortissements est inscrit dans le règlement budgétaire et financier voté le 13 décembre 2022.

	Durée amortissement	Prorata temporis
- Biens faibles valeurs inférieur ou égal à 500 €	1 an	Non
- Logiciels	2 ans	Oui
- Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans	Non
- Voitures	8 ans	Oui
- Camions et véhicules industriels	8 ans	Oui
- Mobilier	10 ans	Oui
- Matériel électrique, électronique	10 ans	Oui
- Matériel informatique	5 ans	Oui
- Matériel de téléphonie	2 ans	Oui
- Matériel reprographique	5 ans	Oui
- Matériel de signalisations	5 ans	Oui
- Matériel divers	10 ans	Oui
- Equipements sportifs	15 ans	Oui
- Equipements de voirie	15 ans	Oui
- Plantations	15 ans	Oui
- Installations électriques, téléphoniques, numériques	15 ans	Oui
- Subventions d'équipement versées à un organisme public	15 ans	Non
- Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé	5 ans	Non
- Amortissement par lot	Selon le bien	Dernières factures

Il est proposé au Conseil municipal de voter les durées et la nature des biens amortis.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

17. Plan de financement actualisé Chaufferie et réseau de chaleur pôle administratif

Le projet est maintenant commencé depuis janvier 2023.

Il convient d'actualiser le plan de financement donné dans la délibération 2021-173 du 14 décembre 2021

Les travaux notifiés portent sur un montant de 735 004, 77€ HT.

Plan de financement :

BESOINS HT		RESSOURCES		
travaux	689 454,47 €	ADEME	44,95%	330 360,00 €
MOE	34 098,30 €	Etat DSIL	30,29%	158 721,57 €
bureau de contrôle	3 275,00 €	SDEC	4,76%	35 000,00 €
Coordination SPS	2 240,00 €	DETR	8,70%	63 922,25 €
Etude de sol	3 540,00 €			
diagnostic amiante	1 637,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	80,00%	588 003,82 €
Publicité travaux	760,00 €	Autofinancement	20,00%	147 000,95 €
TOTAL	735 004,77 €	TOTAL		735 004,77 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider le nouveau plan de financement.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 4
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

18. Demande de subvention à la DRAC pour l'entretien de l'orgue de la Chapelle du Sauveur

Le dépoussiérage de l'orgue de la Chapelle est nécessaire. Deux facteurs d'orgue ont été consultés. Il a été retenu celui qui était le moins loin et le moins cher soit 6 338,86 € net de taxe (l'entreprise n'est pas assujetti à TVA).

Globalement l'instrument est en bon état, il sera dépoussiéré et tout défaut d'étanchéité sera corrigé. La DRAC peut subventionner à hauteur de 50% les travaux d'entretien de l'orgue classé de la Chapelle du Sauveur.

Plan de financement :

BESOINS HT		RESSOURCES		
intervention	6 338,86 €	Etat DRAC	50,00%	3 169,43 €
		TOTAL SUBVENTIONS	50,00%	3 169,43 €
		Autofinancement	50,00%	3 169,43 €
TOTAL	6 338,86 €	TOTAL		6 338,86 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan de financement des travaux et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention à la DRAC.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

19. Projet de construction de 2 courts de padel : Financement et demande de subvention

La municipalité envisage de construire 2 courts de padel sur la plaine des sports du Cheix. Une estimation du projet a été chiffré par les services. Ce projet peut être subventionné par l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre au programme « plan 5000 terrains de sports » à un taux maximum de 80 %. Il faut envisager un taux de 70 % de l'ANS ; le complément de 10 % sera demandé au Conseil départemental de la Creuse. Ce projet sera inscrit au budget 2024 si les financements sont avérés.

Plan de financement estimatif :

Construction de deux courts de padel complexe sportif du Cheix				
BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
Travaux	145 746,00	Agence nationale du sport	70%	102 022,20
		Conseil départemental de la Creuse	10%	14 574,60
		total subventions	80%	116 596,80
		autofinancement	20%	29 149,20
TOTAL	145 746,00	TOTAL		145 746,00

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention à l'agence Nationale du Sport et au Conseil départemental de la Creuse.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

20. Participation financière à la candidature de Clermont Ferrand au label capitale européenne de la culture

La candidature de Clermont Ferrand repose sur la situation géographique de la ville et du Massif central. La candidature se veut un laboratoire culturel pour l'Europe des massifs. Le projet de Clermont Ferrand se présente sous la forme d'un vaste projet territorial Massif Central dans lequel la Creuse est partie prenante.

Cette candidature a été préparée dans le cadre d'une vaste coopération, plus de 600 communes, 13 départements et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle s'inspire de « la terre du milieu » de Tolkien.

La candidature vise à donner plus d'importance à une Europe des massifs, un réseau de régions montagneuses.

Elle vise à mettre en avant les régions de basse montagne qui souffrent d'isolement et de difficultés d'accès à la culture.

Clermont Ferrand a été sélectionnée par le jury avec Bourges, Montpellier et Rennes.

La Souterraine a été contactée dès la candidature.

La Souterraine peut bénéficier de retombées si toutefois Clermont Ferrand devenait capitale européenne de la culture en 2028.

La Souterraine deviendrait la porte d'entrée Nord de ce vaste projet culturel européen.

Elle pourra bénéficier de formations régulières destinées aux acteurs de la culture, d'équipes d'experts en ingénierie culturelle, de création de réseau jeune public, de promotion de la commune notamment de la micro-folies, de la fresque de Bridiers, de financements d'actions culturelles, du label « capitale européenne de la culture » et du réseau de communication.

Clermont Ferrand demande une participation de 3 € par habitants soit 15 000 €, cette participation pourrait être étalée sur 3 ans et partagée à 50 % avec la Communauté de communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette participation financière.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

21. Remboursement des frais d'électricité à la paroisse de La Souterraine

Dans le cadre de la mise en place des expositions à la crypte et des concerts dans l'église, la commune utilise l'électricité du compteur pris en charge par la paroisse.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de verser une compensation au prorata de l'utilisation pour la crypte et les concerts dans l'église, soit 20 % du montant des factures présentées chaque année.

Pour 2021 et 2022, les factures vérifiées sont d'un montant de 3 501,50 €, soit une compensation arrondie à 700 €

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

22. Remboursement suite à sinistre

Pour ne pas augmenter notre sinistralité, les frais occasionnés par la coupure accidentelle de la ligne téléphonique du demandeur seront pris en charge directement par la collectivité. Il convient de dédommager le quidam de la location d'une box de poche 4G pour la durée du sinistre du 26 novembre 2022 au 9 mars 2023. Cette somme est de 211,26 €. La demande, les factures avec le nom et l'adresse de la personne seront mises en pièces jointes du mandat ; elles identifieront la personne.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à rembourser la somme de 211, 26 € au bénéficiaire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 1

Sens du vote : Adoption Rejet

23. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Les subventions votées sont des autorisations de paiements et non des obligations de paiements ; si la raison pour laquelle la subvention est autorisée ne se concrétise pas, les pièces justificatives demandées ne sont pas fournies, si le dossier n'est pas complet, la subvention n'est pas versée.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2023 aux associations présentées dans le tableau ci-joint.

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

24. Tarifs Fête du cinéma

La Souterraine s'inscrit, comme chaque année, sur l'évènement « la fête du cinéma ». Du dimanche 2 juillet au mercredi 5 juillet 2023, toutes les séances publiques sont au prix de 5 € TTC ; le prix super réduit de 4 € TTC est appliqué pour les enfants de moins de 14 ans.

Il est proposé au Conseil municipal de créer le tarif de 5 € TTC pour la fête du cinéma à partir de 2023.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

25. Tarifs cinéma : dispositif Ma Classe au Cinéma à partir de la rentrée 2023-2024

Le dispositif ma Classe au Cinéma revalorise les tarifs à partir de la rentrée 2023-2024.

MA CLASSE AU CINEMA	Prix HT	Prix TTC
Maternelle	2,37 €	2,50 €
Ecole	2,37 €	2,50 €
Collège	2,84 €	3,00 €
Lycéens et apprentis	2,84 €	3,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de créer les tarifs correspondants au dispositif ma Classe au Cinéma à partir de la rentrée 2023-2024.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

26. Classement voirie communale

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée.

Le tableau de classement de la voirie communale établi en 2005 (délibération mars 2005) nécessite une actualisation. Les services de la collectivité ont mis à jour l'inventaire des voiries communales. Ces opérations de classement et déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement et le déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voie routière et en conséquence, elles sont prononcées par le Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- DE PRECISER que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique ;
- D'APPROUVER la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;
- DE DIRE que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

27. Contrat de maintenance logiciel de gestion des bâtiments

Un logiciel de gestion des bâtiments va être acquis par la collectivité pour la somme de 3 936 € TTC auprès de la société nData. Le logiciel est hébergé en SAAS. Il est nécessaire de prendre un abonnement pour accéder au service. Cet abonnement mensuel est de 178 € HT en 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer un contrat de maintenance pluriannuel avec la société nData. Les sommes nécessaires seront inscrites chaque année au budget primitif principal.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

28. Contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir avec la société Pitney Bowes

La commune loue une machine à affranchir à la société Pitney Bowes depuis 2014.

Le contrat qui comprend la location, la maintenance et la mise à jour des tarifs est renouvelé pour une période de 5 ans au 10 juillet 2023. Le prix est de 450 € HT mensuel.

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire chaque année au budget primitif la somme nécessaire pour honorer le contrat.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

29. Convention d'assistance exploitation STEP 2023-2025

L'Office International de l'Eau assure l'assistance technique de la station d'épuration pour la somme de 10 640 € HT par an. Il assure les prélèvements sur 24 heures entrée et sortie de la station tous les deux ans pour 2 100 € HT (prélèvement prévu en 2024). Le contrat est prévu pour trois ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir un contrat pour 3 ans avec l'Office International de l'Eau et d'inscrire chaque année la somme nécessaire sur le budget assainissement

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

30. Convention entre le SDEC, Orange et la commune de La Souterraine relative à l'enfouissement du réseau aérien de télécommunication rue Fernand Villard

La convention a pour objet de préciser l'organisation technique et financière de l'opération d'enfouissement des réseaux situés rue Fernand VILLARD.

Le SDEC assure la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose de génie civil des réseaux de communications électroniques.

La commune a à sa charge la somme de 1 459,08 TTC correspondant à des travaux d'études et de câblage (82 % à la charge d'ORANGE et 18 % à la charge de la commune).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

31. Convention de répartition des charges de chauffage entre le cinéma Eden et la médiathèque René Chatreix

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Commune partage une chaufferie gaz entre le bâtiment cinéma et le bâtiment médiathèque gérée par la Communauté de communes du Pays Sostranien.

Des compteurs séparés ont été installés pour mesurer la consommation de gaz de chaque bâtiment.

La clé de répartition est déterminée en pourcentage au centième par la formule suivante :

$$\frac{\text{consommation MWh médiathèque}}{\text{consommation MWh totale}}$$

La périodicité de la convention est du 01/07/N au 30/06/N+1, une annexe établie à chaque fin de période déterminera le prix définitif des charges. La convention est en vigueur tant que le chauffage sera commun aux deux bâtiments.

Par exception, la 1^{ère} période courra du 01/01/2022 au 30/06/2023 pour que la clé de répartition s'applique sur l'année 2022.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le 1er adjoint à signer la convention de répartition des charges citées ci-dessus et d'établir chaque année l'annexe des charges définitives en fin de période, le maire signe pour la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

32. Conventions entre le lycée Raymond Loewy et la Commune pour le projet d'études 2022-2023 « Parcours santé »

La commune a fourni un projet d'études aux étudiants de 2^{ème} année DNMA De Matériaux textile, Objet et Espace sur l'aménagement d'un Parcours santé dans la ville de La Souterraine. Une convention sera signée avec chaque spécialisation.

L'établissement s'engage à présenter les recherches, fournir les éléments sous format numérique, missionner un paysagiste, un designer pour collaborer avec les étudiants.

La Commune s'engage à venir assister à l'oral de présentation, mettre à disposition le projet sous forme d'exposition pendant la Design Ouik, prendre en charge les spécialistes, missionner les ouvrages commandés chez le libraire, les matériaux pour construire les maquettes sans que la somme totale ne dépasse 5 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les 3 conventions avec le lycée Raymond Loewy.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

33. Convention de mise à disposition d'une malle de Ciné Game

L'association « Du Cinéma Plein Mon Cartable » met à disposition du cinéma Eden une malle Ciné Game du 27 juin au 17 juillet 2023 pour animer un événement proposé au cinéma. Les frais d'acheminement et de retour sont à la charge de la collectivité. Ils sont estimés à 50 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association « Du Cinéma Plein Mon Cartable » et d'honorer les frais d'acheminement de la malle.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

34. Convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Culturel Yves Furet dans le cadre du Jumelage

Le Centre Culturel Yves Furet (CCYF) est mis à disposition à titre gratuit pour des manifestations culturelles. C'est le cas pour l'échange Franco-Allemand du mois de mai 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du CCYF.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

35. Convention de partenariat jeudi Micro-folie Communauté de Communes du Pays Sostranien Commune saison 2022-2023

Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien et la Commune un partenariat pour la saison culturelle 2022-2023.

Pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien, ce partenariat a pour principal objectif de :

- Favoriser et soutenir les initiatives locales, en cohérence avec la programmation artistique pluridisciplinaire du Centre Culturel Yves Furet ;
- Conquérir de nouveaux publics ;
- Faire découvrir le spectacle vivant sous toutes ses formes.

Pour La Commune de la Souterraine, ce partenariat s'inscrit dans la volonté de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la diffusion de spectacles de qualité et mettre en valeur le projet Micro-folie.

La Communauté de Communes du Pays Sostranien (dans la limite de la participation de la Commune) :

- Assure la programmation des spectacles (nombre à définir chaque saison selon le budget) ;
- Prend en charge les cachets des formations, ainsi que les charges s'y afférant, la location du matériel supplémentaire et la régie son ou lumières des spectacles ;
- Gère et organise l'intégralité de l'accueil artistique (hébergement, restauration, catering...);
- Assure les missions d'accueil et de billetterie ;
- Prend en charge les repas et le catering des artistes et techniciens ;
- Conformément à la réglementation entrée en vigueur au 1^{er} mars 2008, assure la constitution d'un service de sécurité pendant les soirées. Ce service de sécurité sera composé d'une personne diplômée d'Etat en sécurité, SSIAP1, affectée uniquement à cette tâche, et de deux personnes ayant suivi une formation adaptée à la sécurité incendie (manipulation d'extincteurs, connaissance des moyens d'alarme, évacuation) ;
- Déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation des spectacles.

La Mairie de la Souterraine :

- Met à disposition gracieusement la chapelle du Sauveur / Micro-folie sur la période d'exploitation (montage, spectacle, démontage) ;
- Assure un accompagnement technique en mettant à disposition le matériel technique, propriété de la Mairie de La Souterraine et notamment les services de montage de scènes ;
- Prend en charge les services de ménage après les événements ;
- Inclut les spectacles dans la programmation culturelle du projet Micro-folie ;
- Assure un relais d'information sur les spectacles programmés ;
- Apporte une participation financière de 5 000 € TTC par an ;
- S'engage à utiliser tous les moyens en sa possession afin de faire connaître à l'ensemble de ses partenaires et au public, l'implication du Centre Culturel Yves Furet et de la Communauté de Communes du Pays Sostranien et à faire figurer sur tous les documents élaborés et diffusés concernant les dates programmées, la collaboration du CCYF.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adjoint à la culture à signer la convention de partenariat citée pour la saison 2022-2023, le maire signe pour la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

36. Conventions avec la mairie d'Arnac La Poste

Il est proposé aux conseillers municipaux d'autoriser le maire à signer deux conventions avec la commune d'Arnac La Poste :

- Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de réfection d'un aqueduc sis route de Beauvais-Les Vergnes

La convention a pour objet d'organiser les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage entre les deux communes pour les travaux de restauration de l'aqueduc.

- Convention relative à la gestion et l'entretien de la voirie limitrophe entre deux communes

Les communes d'Arnac La Poste et de La Souterraine disposent de voies communales situées en limite de leur territoire et dont l'axe fait office de limite physique. A ce jour, l'entretien de ces voies communales n'a pas fait l'objet de conventionnement ni de délibération fixant les règles de gestion et d'entretien. L'objet de la convention est de déterminer la collectivité qui assure la gestion sur la totalité de la voie.

La commune d'Arnac La Poste s'engage à entretenir et gérer la totalité de la voie communale dite route du Monteil et route de Chebranne.

En échange, la commune de La Souterraine s'engage à entretenir et gérer la voie communale dite route de Beauvais – Les Vergnes.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

37. Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique entre la commune de La Souterraine et MC Donald's

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec Mc Donald's afin de limiter l'abandon d'emballages sur la voie publique.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

38. Convention entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien et la commune de La Souterraine pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service d'instruction mutualisé sostranien a pour mission d'accompagner les communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit notamment de vérifier la conformité des projets avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à l'autorité compétente, en l'occurrence le Maire de chaque commune.

Ainsi, afin d'accompagner les communes dans leur instruction des autorisations du droits des sols, le conseil communautaire de la communauté de communes du pays sostranien a décidé de la création d'un centre d'instruction mutualisé par délibération DEL-20221130-15.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

39. Convention entre l'association l'Ecole du Chat et la mairie de La Souterraine

La convention permet la mise en place d'une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur.

La mairie organise la mise en œuvre des campagnes de stérilisation en collaboration avec l'association.

L'association capture les chats, fait réaliser les actes vétérinaires.

L'estimation budgétaire est en moyenne de 75 € X 10 chats soient 750 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec l'école du chat.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

40. Convention avec Creusalis relative à la construction de 15 logements

Creusalis a décidé de construire 15 logements à La Souterraine sur la parcelle cadastrée CW 55 d'une superficie de 6 840 m² cédée par la commune.

La commune apportera sa garantie d'emprunt de 50 % pour le remboursement du prêt que Creusalis contractera.

Le cout de l'opération est estimé à 1 750 000 € TTC.

La commune s'engage à une participation de 7,5 % du coût définitif de l'opération soit 129 750 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 1

Sens du vote : Adoption Rejet

41. Convention de labellisation olympiade culturelle entre PARIS 2024 et la commune de La Souterraine

Dans le cadre des JO 2024, la commune de La Souterraine a candidaté aux olympiades culturelles. Le service associatif et sportif de La Souterraine a présenté le projet « d'une exposition histoire, sport et citoyenneté » composée de 30 panneaux autour du thème de l'histoire du sport et de ses valeurs.

L'exposition est destinée notamment au jeune public, elle sera installée à Micro-folie, à la cité scolaire...

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de labellisation olympiade culturelle entre PARIS 2024 et la commune de La Souterraine.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

42. Membre commission commerce

Mme Martine BIENVENU souhaite être membre de la commission commerce.
Il est demandé au Conseil municipal de valider sa candidature.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

43. Aide aux loyers commerciaux

→ Ouverture de l'atelier-boutique de tapisserie d'ameublement « ATELHOME »

- Désignation :

- Madame Océane GUERET

- Le magasin sera consacré à la création/restauration de tapisserie d'ameublement, ouvert aux particuliers et aux professionnels. Des retouches de vêtements sont également possibles dans la boutique.

- 35 place du Marché

- Loyer : 290 € HT/mois

- Aide apportée : 145 € HT/mois

- Ouverture juin 2023

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 2 juin 2023. L'attribution de l'aide s'élève à 145 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 5 220 €.

→ Ouverture de l'institut de beauté « DOUSŒUR »

- Désignation :

- Mesdames Mathilde et Mélanie COURTILAT

- Une partie de l'institut sera consacrée à la vente de produits et une autre à la réalisation de soins esthétiques classiques.

- 3 place du Fort

- Loyer : 369 € HT/mois

- Aide apportée : 184,50 € HT/mois

- Ouverture fin juin 2023

Avis favorable unanime de l'ensemble de la Commission du 2 juin 2023. L'attribution de l'aide s'élève à 184,50 €/mois pendant 3 ans, soit la somme totale de 6 642 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'aide aux loyers pour les deux projets.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

44. Recrutement en contrat d'apprentissage dans les écoles maternelles

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 424-1 relatif à l'apprentissage ;

Vu le Code du Travail, et en particulier le chapitre VII du titre II du livre II de la sixième partie (articles L. 6227-1 à L. 6227-12) ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, notamment ses articles 122 et 127 ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le règlement fixant les modalités de contribution financière du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la liste des montants maximaux pour le calcul de prise en charge des frais de formation des apprentis par diplôme ou titre à visée professionnelle ;

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

Secteur : Ecoles maternelles
Diplôme préparé : CAP AEPE
Durée : 1 ou 2 ans

Il est proposé d'autoriser le Maire à exécuter les démarches nécessaires au recrutement, à signer tout document relatif à ce dispositif. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	Administration					ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS	vote 2023
	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés			
	28			28	28	ACCA CHASSE SAINT HUBERT	ordinaire 2023	500,00 €
	28			28	28	ADELS	ordinaire 2023	500,00 €
	28			28	28	AFMD	ordinaire 2023	50,00 €
	28			28	28	AFTC LIMOUSIN	ordinaire 2023	50,00 €
	28			28	28	AMICALE CYCLISTE SOSTRANIENNE	exceptionnelle 28 mai bourse aux 2 roues	150,00 €
	28			28	28	AMVP BRIDIERS	ordinaire 2023	3 000,00 €
	28			28	28	ARAC	ordinaire 2023	115,00 €
	28			28	28	ARAVIC France VICTIME - 23	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	AS BOXING	évènementielle 4/11/2023	1 000,00 €
	28			28	28	ASS DEPT RESTAURANTS DU COEUR	ordinaire 2023	1 000,00 €
	28			28	28	ASS LES CANARDS SPORTIFS	ordinaire 2023	50,00 €
	28			28	28	ASS LES CANARDS SPORTIFS	exceptionnelle atelier pâtisserie	50,00 €
	28			28	28	ASS LES CANARDS SPORTIFS	évènementielle sortie culturelle	100,00 €
	28			28	28	ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES	exceptionnelle projet découverte	200,00 €
	28			28	28	ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH	ordinaire 2023	300,00 €
Nathalie DONY	28	1		27	28	ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	ordinaire 2023	400,00 €
Nathalie DONY	28	1		27	28	ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	exceptionnelle projet école 2 ^{ème} semestre	100,00 €
	28			28	28	ASSOCIATION FAMILIALE	ordinaire 2023	150,00 €
	28			28	28	ATOUT FORME FITNESS	évènementielle rencontre inter club 11 mars	250,00 €
	28			28	28	BANQUE ALIMENTAIRE DE CREUSE	ordinaire 2023	400,00 €
	28			28	28	CIE DES ARCHERS DU PAYS	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	CIE DES ARCHERS DU PAYS	Exceptionnelle réfection pas de tir extérieur	500,00 €
	28			28	28	CLUB DE PLONGEE	ordinaire 2023	350,00 €
	28			28	28	CLUB DES AINES DE LA SOUTERRAINE	ordinaire 2023	300,00 €
	28			28	28	CLUB DES NOUNOUS	ordinaire 2023	500,00 €

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	Administration					ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS	vote 2023
	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés			
	28			28	28	COMITE DE JUMELAGE	ordinaire 2023	1 600,00 €
	28			28	28	COMITE DE JUMELAGE	évènementielle accueil Allemands	4 000,00 €
	28			28	28	COMITE DE JUMELAGE	évènementielle délégation Bridiers	400,00 €
	28			28	28	COMITE DE JUMELAGE	évènementielle déplacement Filderstadt	100,00 €
	28			28	28	COMITE HISTORIQUE C.G.T.	ordinaire 2023	150,00 €
	28			28	28	CORDES & COMPAGNIE	ordinaire 2023	300,00 €
	28			28	28	CORDES & COMPAGNIE	évènementielle festival août 2023	300,00 €
	28			28	28	DANSE AVEC MOI	évènementielle midi dansant 19 mars	250,00 €
	28			28	28	DOJO SOSTRANIEN	ordinaire 2023	700,00 €
	28			28	28	ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	évènementielle Ekiden 11 juin	400,00 €
	28			28	28	ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	évènementielle Cazinight 14 octobre	600,00 €
Sophie GUERET	28	1		27	28	ENTENTE PONGISTE	ordinaire 2023	500,00 €
	28			28	28	ENTENTE SPORTIVE MARCHOISE	ordinaire 2023	10 000,00 €
	28			28	28	FLIP FLAP CLUB	ordinaire 2023	300,00 €
	28			28	28	FLIP FLAP CLUB	évènementielle compétition inter reg 25 -26 mars	400,00 €
	28			28	28	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	ordinaire 2023 convention d'objectifs et moyens	18 000,00 €
	28			28	28	GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	ordinaire 2023	1 000,00 €
	28			28	28	GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	exceptionnelle achat praticable	800,00 €
	28			28	28	HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	ordinaire 2023	4 000,00 €
	28			28	28	HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	évènementielle match LH 27 janvier	1 000,00 €
Julien BORIE	28	1		27	28	LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	ordinaire 2023	2 000,00 €
Julien BORIE	28	1		27	28	LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	évènementielle C France fem 18-19 fev	800,00 €
Julien BORIE	28	1		27	28	LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	évènementielle C de Creuse 27-28 mai	700,00 €
	28			28	28	LES AMIS DE LA RESISTANCE/ANACR	ordinaire 2023	50,00 €
	28			28	28	LES BRAMENTOMBES	ordinaire 2023	500,00 €

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	Administration					ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS	vote 2023
	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés			
	28			28	28	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	ordinaire 2023 Convention objectifs et moyens	97 000,00 €
	28			28	28	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Accueil Périscolaire Convention objectifs et moyens	18 000,00 €
	28			28	28	MOTO VERTE MARCHOISE	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	MOTO VERTE MARCHOISE	évènementielle journée des chemins 19 mars	200,00 €
	28			28	28	MUSIQUE EN MARCHÉ	ordinaire 2023	6 000,00 €
	28			28	28	PETANQUE MARCHOISE	ordinaire 2023	450,00 €
	28			28	28	POUR LE PLAISIR	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	SECOURS CATHOLIQUE	ordinaire 2023	1 000,00 €
	28			28	28	SECOURS POPULAIRE	ordinaire 2023	1 000,00 €
	28			28	28	SOCIETE PHILHARMONIQUE	ordinaire 2023	22 000,00 €
	28			28	28	SOCIETE PHILHARMONIQUE	Evènementielle Projet New Orleans	1 000,00 €
	28			28	28	SOSTEROBIK	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	SOSTEROBIK	évènementielle journée sport santé septembre	100,00 €
	28			28	28	SOUT WEST DANCE	ordinaire 2023	200,00 €
	28			28	28	SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	ordinaire 2023	800,00 €
	28			28	28	STADE MARCHOIS	ordinaire 2023	2 500,00 €
	28			28	28	TAI CHI CHUAN	ordinaire 2023	200,00 €
Régis MATHIEU	28	1		27	28	TENNIS CLUB LA SOUTERRAINE	ordinaire 2023	1 500,00 €
	28			28	28	UL CGT	ordinaire 2023	300,00 €
	28			28	28	UNION DES COMMERCANTS	ordinaire 2023	1 500,00 €
	28			28	28	UNIVERSITE DE TOURS	évènementielle Convention Fouilles 2023	5 000,00 €
	28			28	28	VELO CLUB	ordinaire 2023	2 700,00 €
	28			28	28	VELO CLUB	évènementielle prix G. Geoffre 2/04	1 000,00 €
	28			28	28	VELO CLUB	évènementielle Polyostranienne 1 ^{er} juillet	1 000,00 €
	28			28	28	VELO CLUB	évènementielle le sentier des Maçons	1 000,00 €

Nom membre du Conseil municipal qui s'abstient	Administration					ASSOCIATION	OBJETS SUBVENTIONS	vote 2023
	nb présents et représentés	Abstention	contre	pour	exprimés			
	28			28	28	VOYAGE CITE SCOLAIRE R. LOEWY	délibération 2019 039	1 000,00 €
							TOTAL distribué	225 715,00 €